



S.A.H.N.

Société Apicole de Haute-Normandie

BULLETIN D'ADHESION

2022

A renvoyer à Rémi Candelier – 259, rue d'Epreville - 76400 FROBERVILLE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Tél. fixe : Tél. portable :

Nombre total de ruches :

Adresse courriel :

La cotisation famille (50% soit 10.00 € par membre supplémentaire) est réservée aux membres d'un même foyer

Nom 2 : Prénom 2 :

Tél. portable 2 : Adresse courriel 2 :

Nom 3 : Prénom 3 :

Tél. portable 3 : Adresse courriel 3 :

Cotisation fixe <u>obligatoire</u> : Jusqu'au 28 février : 20,00 € A partir du 1 ^{er} mars : 30,00 € , €
Cotisation à la ruche <u>obligatoire</u> : 0,35 € x nombre de ruches Si vous avez + de 200 ruches : forfait de 70,00 €	+ = , € , €
Eventuellement : Cotisation famille : 10,00 € par membre supplémentaire d'un même foyer , €
Eventuellement : Abonnement à la revue « Abeille de France » (35 € prix public) 25.00 € pour les adhérents de la SAHN , €
Eventuellement : Participation aux frais de fonctionnement du CETA : 20,00 € , €
Eventuellement : Participation station de fécondation St-Denis-Le-Thiboult : 10,00 € , €
Eventuellement : Participation de 20,00 € aux frais de fonctionnement <u>du club du rucher-école</u> de : <input type="checkbox"/> Saint-Nicolas-de-la-Haye <input type="checkbox"/> La Cerlangue <input type="checkbox"/> Neufchâtel , €
Versement volontaire : Aide aux ruchers-écoles et CETA , €
Total A , €

Assurance : Vivement Conseillée (Veuillez donc cochez ci-dessous)

- Vous êtes abonné à Abeille de France, vous avez au **maximum 10 ruches** et vous voulez vous assurer en **catégorie A** : alors vous bénéficiez de **l'assurance gratuite** d'Abeille de France.
- dans tous les autres cas, vous avez la possibilité de vous assurer ci-dessous

Attention toutes vos ruches doivent être assurées avec la même garantie.

Choix A : Nombre de ruches x 0,10 € x 0,10 € = €

Choix B : Nombre de ruches x 1,25 € x 1,25 € = €

Choix C : Nombre de ruches x 3.70 € x 3.70 € = €

TOTAL DES VERSEMENTS (Total A + assurances) , €

Emplacement des ruchers

(Ces informations sont réservées à un usage interne de la SAHN)

Communes	N° du département	Nombre de Ruches

COTISATION ECO-EMBALLAGES : Elle est due pour chaque ruche détenue. La SAHN la prend en charge pour ses adhérents.

Cette attestation est à remplir uniquement par ceux qui assurent leurs ruches en choix C pour 2022, et qui avaient choisi une autre formule (ou qui n'étaient pas assurés) en 2021 (ceux qui étaient déjà assurés en choix C en 2021 n'ont pas à remplir cette attestation)

Je, soussigné, atteste sur l'honneur que mes abeilles sont exemptes de maladies contagieuses. Je m'engage à autoriser la visite de mes ruches par un expert désigné par GROUPAMA si celui-ci décide de procéder à un contrôle.

Fait à : Le :
SIGNATURE

A envoyer avec le règlement au nom de la SAHN à :

REMI CANDELIER - 259, Rue d'Epreville - 76400 FROBERVILLE